



CAP promotions recours du 20 février 2018

Déclaration préalable UNSA Développement Durable

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration et du personnel,
Encore des sujets à évoquer pour cette deuxième CAP de l'année.

Concours et examens

Suite au **1^{er} concours interne exceptionnel d'attaché** organisé en 2017, l'**UNSA** renouvelle sa demande à la DRH de dresser le bilan exhaustif de ce concours, à savoir le nombre de SACDD parmi les 58 lauréats issus de nos ministères, le nombre d'agents non encore affectés sur un poste et si la liste complémentaire a été utilisée.

L'**UNSA** remercie la DRH d'avoir pris en considération, suite à l'intervention des organisations syndicales lors de la CAP de janvier dernier, la particularité de ce concours en permettant aux lauréats qui le désiraient d'être affectés sur un projet professionnel au sein de leur service.

Par contre, la date de nomination semble avoir été repoussée du 1^{er} mars au 1^{er} avril 2018. Pouvez vous nous en donner les raisons ? Les agents sont-ils toujours nommés en qualité de stagiaires ?

L'**UNSA** demande que les lauréats soient nommés au lendemain des résultats du concours.

MOBILITÉS

Sans parler du passage en force de l'administration pour nous imposer **la mise en place de la liste unique dès le prochain cycle de mobilité (cycle 2018-9)**, force est de constater que les craintes des organisations syndicales étaient avérées.

En effet, ce qui devait être à la marge, c'est à dire la limitation de l'ouverture des postes en B/B+ s'avère être la réalité. Sur les 2 283 postes publiés en liste principale, 1 354 le sont en B/B+, ce qui représente 59 % des postes.

L'**UNSA** réitère sa demande de limiter à son strict minimum le nombre de postes ouverts aux deux niveaux de grade (B/B+), sur justification et vous demande de faire le nécessaire auprès des services avant la publication de la liste additive. En l'état, et pour les agents, cette liste ne facilite pas la recherche de postes, obligeant l'agent à s'interroger quant à la consistance du poste et à ses propres capacités à le tenir.

L'**UNSA** vous demande également de rappeler aux services la nécessité d'informer, en retour, les agents des suites données à leur demande de mobilité (avis service accueil, origine, classement...) et de publier des fiches de postes comportant également les éléments de rémunération auxquels peuvent prétendre les agents (groupe de fonction, taux PSR, ISS...)

Présentation des organisations syndicales aux écoles

La présentation des organisations syndicales aux élèves s'est déroulée le 1^{er} février 2018 à Valenciennes dans un format qui ne convient pas du tout à l'**UNSA**, sous forme de stand à partir de 16 h 30. Encore une fois, nos craintes se sont confirmées : tous les stagiaires ne se sont pas rapprochés des OS.

De plus, ce format est loin d'être satisfaisant. Les stagiaires arrivant au fil de l'eau, seuls ou en groupe, avec souvent les mêmes interrogations, il s'avère que l'on passe plus de temps à se répéter sans jamais pouvoir ouvrir les débats.

Dans ces conditions, l'**UNSA**, demande que cette séquence, réservée à l'information des stagiaires sur les syndicats, soit revue dans un format plus conventionnel à l'instar de ce qui se pratiquait dans les années passées.

Recours et RIFSEEP

Venons-en enfin à l'objet de cette CAP.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour étudier 2 recours sur le télétravail, 1 recours sur CREP, 2 recours PFR 2015, 11 recours RIFSEEP 2016 et 1 prolongation de stage.

Il est inadmissible que cette CAP examine des recours PFR portant sur l'année 2015. Comment expliquer un tel retard ? Cela démontre encore une fois le peu d'égards que porte l'administration à ses agents ! et plus particulièrement le manque de considération qu'elle porte inlassablement aux SACDD ! Et combien de dossiers sont encore en instance ?

L'**UNSA** souhaiterait également savoir si vous avez reçu des recours quant à la date de nomination des lauréats des examens professionnels à CS et CE 2016 et 2017, à l'indemnité différentielle temporaire, etc. Et si oui, combien ? Doit-on s'attendre à une autre CAP recours en 2018 ?

L'**UNSA** vous a informé par mail du 2 février 2018 que le concours professionnel à SACDD CS tombait le même jour que la pré-CAP TA 2019. Avez-vous l'intention de modifier une des 2 dates ?

Quant aux taux pro/pro, les négociations 2019/2021 sont-elles déjà engagées et si oui, sur quelles bases ?

L'**UNSA** revendique des réponses à l'ensemble de ses interrogations et vous remercie de votre attention.